

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CONF.69/L.14 (Abstract)  
29 juin 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Athènes, 17 août-7 septembre 1977  
Point 15 de l'ordre du jour provisoire.

Systemes d'écritures :

- b) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites

LE TRAITEMENT DANS LA PROVINCE DE MANITOBA DES  
TOPONYMES EMPRUNTES A DES LANGUES SANS ALPHABET<sup>x</sup>

Document présenté par le Canada

Aucune des langues amérindiennes du Canada n'a d'orthographe normalisée, ce qui fait qu'il est difficile de bien orthographier les toponymes empruntés à ces langues. Compte tenu des enseignements que les toponymistes ont tirés de leurs travaux dans l'Ontario et au Québec, des avis de spécialistes ayant travaillé sur le terrain, et d'interprètes et de linguistes autochtones, on a mis au point des directives et des normes pour orthographier près de 3 000 nouveaux noms de lieux du Manitoba d'origine Cree, Ojibway, Sioux et Chipewyan. Ces directives permettront aux utilisateurs de cartes qui connaissent l'alphabet latin de prononcer les noms amérindiens de façon à être compris des autochtones.

Les toponymes établis ne seront pas modifiés à moins que la population locale ne le souhaite. Si un lieu est désigné par des noms empruntés à plus d'une langue, on ne retiendra qu'un seul nom, le plus connu.

On compte que ces directives seront mises en pratique dans d'autres parties du Canada.

-----  
<sup>x</sup> Etabli par Michael R. Munro.